

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS POUR LA
PROGRAMMATION DU SERVICE PATRIMOINE DE JANVIER A JUIN 2024**

Adm N° 2024 - 05

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité pour le service patrimoine de permettre un bon déroulement de programmation de leurs actions patrimoniales de janvier à juin 2024

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

Programmation des actions patrimoniales pour la période de janvier à juin 2024, pour signature des contrats :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
Judi 25 avril 2024 (Festival jeune public)	Cie Née au Vent 69 impasse Pesquiers Quartier du lavoir 30 630 Cornillon	3 408 €	Cloître de Moissac	Service Patrimoine
Samedi 18 mai 2024 (Nuit Européenne des Musées)	SAS PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA 3 rue de la Chapelle - BP 24 - 02470 - Neuilly St Front	2 150 €	Cloître de Moissac	Service Patrimoine
Samedi 18 mai 2024 (Nuit Européenne des Musées)	Le chat somnambule Ostal d'Occitània 11 rue Malcousinat 31000 Toulouse	455 €	Cloître de Moissac	Service Patrimoine

ARTICLE 2 - FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 26 janvier 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ